

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U19 MASCULINS - SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLONS = T3 (58-60 cm)

TEMPS DE JEU : 2x30 min - Exclusion 2 mn.

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)]

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIÈRE PHASE:

Poule PRÉ RÉGION "EXPERT" = 1 poules de 7 équipes

Matches Simple puis 2 poules selon classement Match retour avec conservation des résultats des matchs simple

Poule PRÉ RÉGION:


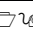


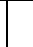

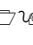




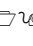


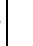
LES HERBIERS VHB - HBC DU HAVRE DE VIE - C.PVHB*PAYS DU HAUT BOCAGE - C.DOMPIERRE*VIE ET YON 1 - MONTAIGU VHB - C.LA FERRIERE*PAYS des ESSARTS - CLUB DE HAND D'AIZENAY 1

Composition Poule match retour

Poule 1 : équipes classés de 1 à 4

Poule 2: équipes classés de 5 à 7

Accession: Le classement des matchs retour de la poule 1 détermine les 3 accédants à la poule « - 19 RÉGION » en 2^{ème} phase

1 ^{ère} poule	2 ^{ème} poule
1     	5
2     	6
3     	7
4	

Poules CONFIRMÉ DÉBUTANT = 2 poules de 6 équipes

Poule A

BENET - C.SLAM*VICONTAIS - C.THAC*SECOHB 2 - LE CLUB HANDBALL DES ACHARDS - C.SECOHB*THAC 1 - CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB

Poule B

CHALLANS NOV HANDBALL- ST LOUIS DE CHAVAGNES EN PAILLERS - CLUB DE HAND D'AIZENAY 2 - SEVRE VHB - C.POIRE*VIE ET YON 2 - LA ROCHE SUR YON VHB

PRECISION : 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

DEUXIÈME PHASE – reprise le 18-19 janvier 2025

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2006-2007-2008-2009 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés,

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE » :

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U19 sont considérées supérieures toutes les catégories nationales, les équipes seniors régionales et départementales et U19 Reg 2ème Phase.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F, U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

– Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge- arbitre adulte-jeune sur désignation nominative de la CTA ou, à défaut, par un juge-arbitre adulte jeune de -26 ans du club recevant.

ARTICLE 6 : HORAIRES DES CONCLUSIONS DE RENCONTRE

SAMEDI 15H – 19H
DIMANCHE 9H – 11H30 et 13H30 – 17H.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 20

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Les U19M peuvent jouer cette saison la Coupe de Vendée U19 MASCULINE avec engagement automatique d'une seule équipe par club.
Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U19 MASCULINS 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U16 MASCULINS SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T2 (54-56 cm)

TEMPS DE JEU : 2 x 25 mn - Exclusion 2 mn.

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)]

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIÈRE PHASE

Poule PRÉ RÉGION "EXPERT" = 1 poules de 7 équipes

Matchs Simple puis 2 poules selon classement Match retour avec conservation des résultats des matchs simple

Poule PRÉ RÉGION:











FONTENAY - LA ROCHE - LES ACHARDS - DOMPIERRE - MONTAIGU - C.SLAM*SLAM.SL VICONTAIS- C PVHB.HAUT BOCAGE

Composition Poule match retour

Poule 1 : équipes classés de 1 à 4

Poule 2: équipes classés de 5 à 7

Accession: Le classement à l'issue des matchs retour détermine les 2 accédants à la poule « -16 RÉGION » en 2^{ème} phase

1 ^{ère} poule	2 ^{ème} poule
1     	5
2     	6
3	7
4	

Poules CONFIRMÉ = 2 poules de 6 équipes

2 Poules de 6 géographiques : 10 Dates AR

Poule A

CHAVAGNES - HB SEVRES - LES ESSARTS - CJVHB - BENET - SL VICONTAIS

Poule B

ST FLORENT DES BOIS -POIRE BELLEVIGNY HB - CLUB DE HAND D'AIZENAY - CHALLANS NOV - HAVRE DE VIE - C. SECO.THAC

Poule DÉBUTANT = 1 poules de 5 équipes

Match A/R

Poule: LA ROCHE - LES HERBIERS - LUCON -C. SECO/THAC 2 - C.PVHB*PVHB-HT BOCAGE

PRÉCISION :

➤ **Deux équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

DEUXIÈME PHASE : _ – reprise le 18-19 janvier 2025

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2009-2010-2011 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U16M sont considérées supérieures toutes les catégories nationales, U19 M Rég et Dép, U17 M Rég et U16 M Région.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F,U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Reconduction de la coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat -16 masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.

Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le **30 octobre**

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U16 MASCULINS 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U14 MASCULINS - SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)].

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

Engagements: 28 Équipes dont 6 Équipes 2

Formule des Poules de brassage validée à l'AG sur les 22 équipes premières

PREMIÈRE PHASE

Brassage 28 équipes en 7 POULES (4 équipes)

3 matchs simples avant la Toussaint

Têtes de série :

Poule A : LA ROCHE - SÈVRES HB1 - FONTENAY - SLAM 1

Poule B : LES HERBIERS - LA FERRIÈRE - DOMPIERRE 1 - POIRE BELLEVIGNY VHB

Poule C : MONTAIGU 1- AIZENAY - LES ESSARTS - LUÇON

Poule D : C. SECO HB/THAC * CHAVAGNES - CHALLANS NOV - BENET

Poule E : PVHB 1 - SL VICOMTAIS - LES ACHARDS - HAVRE DE VIE

Poules développement :

Poule A' : CJVHB -LA ROCHE 2 * DOMPIERRE 2 - MONTAIGU 2

Poule B' : FOUSSAIS - PVHB 2 * SLAM 2 - SEVRES HB 2

PRÉCISION :

➤ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

DEUXIÈME PHASE : reprise 9-10 Nov 2024

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2011-2012-2013 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U14 sont considérées supérieures toutes les catégories régionales et U16 départementales

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

– Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune -26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI	13H30 – 17H30
DIMANCHE	9h à 11h30 et 13h30 à 17h

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 20

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : ACCESSIONS

Les deux premiers de la poule 1^{ère} division 2^{ème} phase accèdent au championnat -15M région pour la saison 2025-2026

ARTICLE 9 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Reconduction de la coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat -14 masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.
Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le **30 octobre**

BULLETIN DE DÉSISTEMENT

COUPE DE VENDÉE U14 MASCULINS 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U12 MASCULINS – SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : Maintien de la Taille 0 (48-50)

TEMPS DE JEU : Tiers temps = 3 X 14 mn – exclusion 1 mn

Rappel : Les changements de côté doivent être appliqués à chaque tiers temps.

Imposition de forme de défense sur chaque tiers temps sans ordre préférentiel

- ✓ Un tiers temps Défense Étagée
- ✓ Un tiers temps Défense Demi Terrain
- ✓ Un tiers temps Libre
- ✓

cf. document « L'AMÉNAGEMENT DES RÈGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES »

⚠ MISE EN PLACE DE RÉDUCTEURS DE BUTS

Réducteurs de buts - validation des buts

Si les réducteurs de but sont en toile souple : Le but n'est pas accordé si le ballon touche cette toile avant de pénétrer intégralement dans le but. Il y a alors renvoi du gardien.

Si les réducteurs sont en mousse dure : On considère que le réducteur se comporte comme la barre transversale de la cage à laquelle il est fixé : Application de la règle classique.

NOMBRE DE JOUEURS

Sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum sur la feuille de match. [4 licences B maximum (mutation)]

SUR LE TERRAIN = 6 + 1 - Terrain entier pour toutes les poules dès la première phase

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

Engagements: 32 Équipes

Formule des Poules de brassage validée à l'AG sur les 22 équipes premières

Première phase

Brassage 32 équipes en 8 POULES (de 4 équipes)

3 matchs simples avant la Toussaint

Têtes de série :

Poule A : LA ROCHE - AIZENAY-CHALLANS 1 -LUCON

Poule B :LES HERBIERS - SL CHAVAGNES - HAUT BOCAGE - BENET

Poule C : MONTAIGU -C. SL VICOMTAIS*LA FERRIÈRE - LES ACHARDS - HAVRE DE VIE

Poule D : SEC-OHB 1 * FONTENAY - PVHB - CJVHB

Poule E : SEVRES HB - DOMPIERRE- SLAM - THAC

Poule F : LA FERRIERE - LES ESSARTS 1- POIRE BELLEVIGNY 1 - ST FLORENT DES BOIS

Poules développements

Poule A': LA ROCHE 2 - MONTAIGU 3 - LES ESSARTS 2 - POIRE BELLEVIGNY 2

Poule B': MONTAIGU 2 - SEC-OHB 2 - CHALLANS NOV 2 - LA BRUFFIERE

PRÉCISION :

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

DEUXIÈME PHASE : reprise 9- 10 Nov 2024

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2013-2014-2015 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U12 sont considérées supérieures la catégorie U14 départementale.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

– Cf . Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 10H à 11H30 et 13H30 à 17H30
DIMANCHE 10H – 11H30

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :
Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Reconduction de la coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat -12 masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.
Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U12 MASCULINS 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le 30 Octobre à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

L'AMÉNAGEMENT DES RÈGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES

CONSTATS :

Il nous apparaît clairement, au début de la formation du jeune joueur, que les formes de jeu proposées et pratiquées par nos équipes jeunes (moins de 8 et moins de 10 ans), sont des formes de jeu issues du mini-handball sur de grands espaces et avec faible densité de joueurs jusqu'en - de 10.

Nous avons ensuite un pseudo jeu d'adultes à partir des U12.

Cela pose des problèmes essentiels dans la formation des jeunes joueurs (**l'âge d'or des apprentissages**).

Un passage du jeu sur grand espace au petit espace trop brutal dans les catégories - de 12 ans, avec pour constante, une très mauvaise occupation de l'espace de jeu. Trop peu de formes de jeu différentes jusqu'en moins de 14 ans, qui ne favorisent pas l'évolution des comportements individuels des joueurs par manque de situations et de problèmes différents à résoudre.

A partir de la catégorie - de 12 ans (voire - de 14), des formes de jeu calquées sur celles des adultes, notamment avec des défenses très (trop) proches de la zone qui n'incitent pas les joueurs à mettre de l'activité (notamment dans la profondeur) ainsi que du dynamisme.

Il y a peu d'intention défensive. Les moins de 12 ans sont passifs en défense, l'intention première est d'attraper le joueur sans se soucier du ballon. Nous souhaitons développer les intentions défensives par le travail de l'interception et de la subtilisation : les jeunes joueurs doivent en effet avoir pour première intention de récupérer le ballon.

LA DÉMARCHE DE L'ETD

On a pris le parti d'imposer des règles défensives (= la disposition des joueurs sur le terrain est différente sur chaque tiers-temps (au moins deux différentes.)

Nous espérons que les aménagements proposés induiront des nouveaux savoir-faire chez le jeune défenseur et par ricochet chez l'attaquant.

L'enfant apprend progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation. Voir, reconnaître et agir. Utiliser le bon savoir-faire dans la bonne situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à l'atteinte du « haut niveau ».

EXPLICATION DES TIERS TEMPS

Faire dans n'importe quel ordre,

1. Un tiers-temps demi-terrain. (*C'est le minimum, ils peuvent défendre plus haut*)

Les oranges défendent :

Les savoir-faire associés :

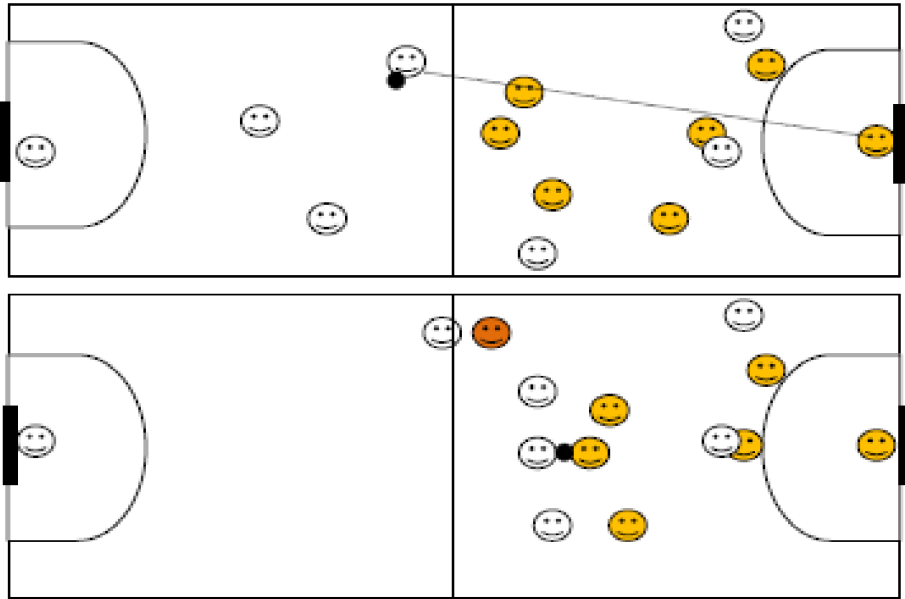
- se répartir les joueurs

- **se placer** entre l'attaquant et le but à défendre. Protéger le secteur central

- **S'orienter** pour voir le ballon et l'adversaire.

- Donner priorité au porteur du ballon si son adversaire s'est fait passer. Ce n'est pas une défense individuelle stricte.

- **se replacer** : redescendre lorsque le ballon progresse (image 2). Le défenseur en orange foncé est mal placé (il est trop haut)



2. Un tiers temps étagé.

Voici un exemple d'une défense dite « 1/5 » avec un joueur plus haut que les autres.

Les intentions sont les mêmes que sur le 1^{er} tiers temps.

Il est possible de défendre plus haut.

Il est possible de défendre avec 2 ou 3 joueurs avancés.

Attention : La défense demi-terrain est une défense étagée.

3. Un tiers-temps libre.

Vous pouvez sur ce tiers-temps, faire la défense de votre choix.

Tout terrain, demi-terrain, étagée (1/5 ; 2/4 ; 3/3 ou alignée 0/6)

N'oubliez pas :

Plus vous défendez haut, plus il y a d'espace, plus la défense est difficile.

Mais elle apporte des savoir-faire nouveaux.

Faites attention au rapport de force pour choisir votre défense.

Nous devons former nos joueurs de demain !

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U17 FÉMININES SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON = T2 (54-56 cm)

TEMPS DE JEU : 2 x 30 MN – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)]

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIÈRE PHASE

Poule Experte :

LA ROCHE - LES HERBIERS - CHALLANS NOV - SL CHAVAGNES 1 - BENET 1 - C.USHB/PVHB

Matches A/R

Les 2 premiers de la 1^{ère} phase accèdent au championnat U17 Région

Poule Confirmées/Débutantes :

SL CHAVAGNES - C.LA FERRIERE*VICOMTAIS - SLAM - HBC FONTENAY -HBC BENET 2 - SEVRES -CH AIZENAY - MONTAIGU - C.DOMPIERRE*VIE ET YON

Matches simples

PRÉCISION :

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

DEUXIÈME PHASE – reprise le 18-19 janvier 2025

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2008- 2009 -2010 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U17 sont considérées supérieures la catégorie U17 Reg (2ème phase), U17 Nat, U 20 Territorial et U21 Promotionnel.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F, U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

- Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune de - 26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 15H – 19H
DIMANCHE 9H – 11H30 et 13H30 – 17H.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :
Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 20

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U17 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club. Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U17 doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U17 Féminines 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U15 FÉMININES SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)]

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIÈRE PHASE

Poule PRÉ RÉGION "EXPERT" = 1 poules de 6 équipes

Matches Simple puis 2 poules selon classement Match retour avec conservation des résultats des matchs simple

Poule PRÉ RÉGION:



LA ROCHE 1 - LES HERBIERS - FONTENAY - C.SL VICOMTAIS*LA FERRIERE - POIRE BELLEVIGNY
C.USHB*PHB

Composition Poule match retour

Poule 1 : équipes classés de 1 à 4

Poule 2: équipes classés de 5 à 7

Accession: Le classement à l'issue des matchs retour détermine les 2 accédants à la poule « -17 RÉGION » en 2^{ème} phase

1 ^{ère} poule	2 ^{ème} poule
1 	5
2 	6
3	7
4	

Poule CONFIRME:

Poule A : BENET - FOUSSAIS - SLAM - C.THAC/SECO

Poule B :CHALLANS NOV - SL CHAVAGNES - DOMPIERRE- MONTAIGU

Match A/R puis CROISE Poule A /poule B

1ere Date la poule A reçoit

1A ctre 1B

2A ctre 2B

Poule Débutantes : LA ROCHE 2 - AIZENAY - LES ACHARDS - CJVHB - SÈVRES VHB

Matches A/R

PRÉCISION :

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

DEUXIÈME PHASE : – reprise le 18-19 janvier 2025

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2010-2011-2012 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U15 sont considérées supérieures la catégorie U17 Nat, U17 Reg et U16 Reg et U15 Reg en 2ème Phase

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U15 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club. Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U15F doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U15 Féminines 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U13 FÉMININES – SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T0 (48-50)

TEMPS DE JEU : Tiers temps = 3 X 14 mn – exclusion 1 mn

Rappel : Les changements de côté doivent être appliqués à chaque tiers temps.

Imposition de forme de défense sur chaque tiers temps sans ordre préférentiel

- ✓ Un tiers temps Défense Étagée
- ✓ Un tiers temps Défense Demi Terrain
- ✓ Un tiers temps Libre

cf. document « L'AMÉNAGEMENT DES RÈGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES »

NOMBRE DE JOUEURS

Sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum sur la feuille de match. [4 licences B maximum (mutation)]

SUR LE TERRAIN = 6 + 1 - Terrain entier pour toutes les poules dès la première phase

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

Engagements: 17 Équipes

Formule des Poules de brassage validée à l'AG sur les 22 équipes premières

PREMIÈRE PHASE :

Brassage 17 équipes en 4 POULES (de 4-5 équipes)

3 matchs simples avant la Toussaint

Têtes de série :

Poule A : LES HERBIERS - AIZENAY - PVHB - CJVHB

Poule B : BENET - CHAVAGNES - MONTAIGU - SEVRES HB

Poule C : FONTENAY -C.THAC*SECO-OHB - SLAM - LES MAGNILS REIGNIERS

Poule D : LA ROCHE - CHALLANS NOV - C.SL VICOMTAIS*FERRIERE -BRUFFIERE - HAVRE DE VIE

PRÉCISION :

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

DEUXIÈME PHASE : Reprise 8-9 Nov 2024

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2012-2013-2014 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental** , La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U13 sont considérées supérieures la catégorie U15 Rég et U15 Dép.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2024-25

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F, U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

– Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune de - 26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 13H30 – 17H30
DIMANCHE 9H00 - 11H30 – 13H30-17H

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U13 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club. Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U13F doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U13 Féminines 2024/2025

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

L'AMÉNAGEMENT DES RÈGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES

CONSTATS :

Il nous apparaît clairement, au début de la formation du jeune joueur, que les formes de jeu proposées et pratiquées par nos équipes jeunes (moins de 8 et moins de 10 ans), sont des formes de jeu issues du mini-handball sur de grands espaces et avec faible densité de joueurs jusqu'en - de 10.

Nous avons ensuite un pseudo jeu d'adultes à partir des – U12 / U13.

Cela pose des problèmes essentiels dans la formation des jeunes joueurs (**l'âge d'or des apprentissages**).

Un passage du jeu sur grand espace au petit espace trop brutal dans les catégories U12 / U13, avec pour constante, une très mauvaise occupation de l'espace de jeu. Trop peu de formes de jeu différentes jusqu'en moins de 14 ans, qui ne favorisent pas l'évolution des comportements individuels des joueurs par manque de situations et de problèmes différents à résoudre.

A partir de la catégorie - de 12 ans (voire - de 14), des formes de jeu calquées sur celles des adultes, notamment avec des défenses très (trop) proches de la zone qui n'incitent pas les joueurs à mettre de l'activité (notamment dans la profondeur) ainsi que du dynamisme.

Il y a peu d'intention défensive. Les moins de 12 ans sont passifs en défense, l'intention première est d'attraper le joueur sans se soucier du ballon. Nous souhaitons développer les intentions défensives par le travail de l'interception et de la subtilisation : les jeunes joueurs doivent en effet avoir pour première intention de récupérer le ballon.

LA DÉMARCHE DE L'ETD

On a pris le parti d'imposer des règles défensives (= la disposition des joueurs sur le terrain est différente sur chaque tiers-temps (au moins deux différentes.)

Nous espérons que les aménagements proposés induiront des nouveaux savoir-faire chez le jeune défenseur et par ricochet chez l'attaquant.

L'enfant apprend progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation. Voir, reconnaître et agir. Utiliser les bons savoirs- faire dans la bonne situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à l'atteinte du « haut niveau ».

EXPLICATION DES TIERS TEMPS

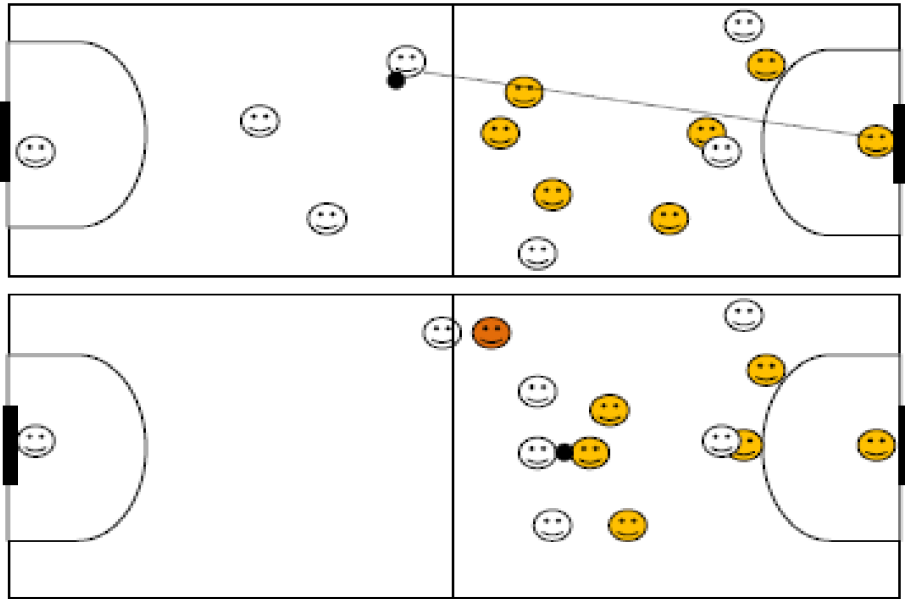
Faire dans n'importe quel ordre,

1. Un tiers-temps demi-terrain. *(c'est le minimum, ils peuvent défendre plus haut)*

Les oranges défendent :

Les savoir-faire associés :

- se répartir les joueurs
- **se placer** entre l'attaquant et le but à défendre. Protéger le secteur central
- **S'orienter** pour voir le ballon et l'adversaire.
- Donner priorité au porteur du ballon si son adversaire s'est fait passer. Ce n'est pas une défense individuelle stricte.
- **se replacer** : redescendre lorsque le ballon progresse (image 2). Le défenseur en orange foncé est mal placé (il est trop haut)



2. Un tiers temps étagé.

Voici un exemple d'une défense dite « 1/5 » avec un joueur plus haut que les autres.

Les intentions sont les mêmes que sur le 1^{er} tiers temps.

Il est possible de défendre plus haut.

Il est possible de défendre avec 2 ou 3 joueurs avancés.

Attention : La défense demi-terrain est une défense étagée.

3. Un tiers-temps libre.

Vous pouvez sur ce tiers-temps, faire la défense de votre choix.

Tout terrain, demi terrain, étagée (1/5 ; 2/4 ; 3/3 ou alignée 0/6)

N'oubliez pas :

Plus vous défendez haut, plus il y a d'espace, plus la défense est difficile.

Mais elle apporte des savoirs faire nouveaux.

Faites attention au rapport de force pour choisir votre défense.

Nous devons former nos joueurs de demain !